

Table des matières

Sommaire	5
1. Le financement des PME	7
François COLLON Avocat au barreau de Bruxelles Professeur à l'EPHEC	
Introduction	8
Section 1. Le financement par l'emprunt	8
I. Dans le chef de la PME, déductibilité des intérêts à titre de frais professionnels	8
II. Limite générale de déduction	9
III. Intérêts assimilés à des dividendes	10
IV. Dans le chef du prêteur	14
Section 2. Le financement en capital	14
I. Les intérêts notionnels	14
a) Base de calcul	15
b) Taux	17
c) Sociétés exclues	17
d) Report en cas d'insuffisance de bénéfices	18
e) Exemple	18
II. Dans le chef de l'investisseur	19
a) Les dividendes	19
b) <i>Boni</i> de rachat d'actions ou parts propres	19
c) <i>Boni</i> de liquidation	19
d) Réserve de liquidation – PME	19
e) Dividendes de certaines actions de PME	20
Section 3. Le Tax Shelter PME	21
I. Introduction	21

TABLE DES MATIÈRES

II. Conditions liées à la société.....	22
III. Conditions liées à l'investissement	25
IV. Conditions liées à l'investisseur.....	25
V. Montant de la réduction d'impôt.....	26
VI. Exemple.....	28
2. Le dirigeant de PME	29
<i>Jean-Louis DAVAIN</i> Avocat au barreau de Bruxelles Professeur à l'Université libre de Bruxelles	
Section 1. Introduction	30
Section 2. Principes généraux.....	30
§1. Qui considérer comme dirigeant de PME ?.....	30
§2. Quelles conséquences en sécurité sociale.....	35
§3. Régime fiscal général du dirigeant d'entreprise.....	37
I. Rémunérations.....	37
II. Dépenses déductibles des rémunérations de dirigeant d'entreprise ..	43
III. Remboursements de frais propres à la société.....	46
IV. Plans de retraite complémentaire	47
Section 3. Cas d'application pratique.....	50
§1. Modalités pratiques de paiement de la rémunération	50
I. Paiement de la rémunération : question de timing et de montant	50
A. Situation de référence.....	50
B. Paiement de tantièmes.....	51
C. Gestion du précompte professionnel.....	52
D. Conclusion intermédiaire et sort du solde d'impôt.....	53
§2. Avances de sommes d'argent par la PME à son dirigeant.....	56
§3. Apport, cession et autres locations d'actifs mobiliers.....	63
I. Introduction	63
§4. Rémunération et plans complémentaires retraite/décès.....	65
§5. Rémunération alternative des travailleurs : options sur actions et autres plans fondés sur des actions	66
I. Introduction	66

TABLE DES MATIÈRES

II. Cas particulier de la société de management 68

§6. La répartition internationale de rémunération : quelles
possibilités pour le dirigeant de PME 72

Section 4. Conclusion 73

3. La fin de la PME : cessation ou liquidation..... 75

Laurence DEKLECK

Avocat

Professeur associé EPHCC

Professeur EMI

**Section 1. Les plus values sur des biens affectés à l'exercice de l'activité
professionnelle lors de la cessation de l'activité professionnelle 76**

§1. Introduction 76

§2. Principes 77

§3. Notion « d'avoirs affectés à l'exercice de l'activité
professionnelle » 80

§4. La « désaffectation » d'un actif professionnel 84

§5. Cessation et simulation 88

I. Principes..... 88

II. Simulation prohibée ou non ? 89

III. Taxation de la partie anormale du prix de cession en rémunération
de dirigeants en l'absence de simulation 93

§6. Notion de plus-values obtenues ou constatées en raison
ou à l'occasion de la cessation complète et définitive de l'activité
professionnelle 94

I. Plus-value « obtenue » et plus-value « constatée » 94

II. « en raison » ou « à l'occasion de » 96

III. Cessation « complète » et « définitive » 97

§7. Moment de l'imposition de la plus-value de cessation obtenue
ou constatée selon les modalités de la convention 100

I. Cession moyennant un prix immédiatement déterminé
ou déterminable 100

II. Cession dont le prix correspond à un pourcentage des bénéfices,
des commissions ou du chiffre d'affaires réalisés dans le futur
par le cessionnaire pendant un certain temps 102

III. Cession contre paiement d'une rente viagère au vendeur 104

TABLE DES MATIÈRES

IV. Cession sous condition suspensive	105
§8. Détermination du montant de la plus value	106
§9. Les taux d'imposition des plus-values de cessation	107
I. Principes.....	107
II. La taxation distincte des plus values sur immobilisations incorporelles au taux de 33 % (article 171, 1°, c, alinéa 1 ^{er} , du Code des impôts sur les revenus)	108
III. La taxation distincte des plus-values sur immobilisations incorporelles au taux de 16,5 % (art. 171, 4°, b, Code des impôts sur les revenus)	109
A. Cessation à partir de l'âge de 60 ans.....	109
B. Décès.....	110
C. Cessation définitive forcée ou handicap grave	111
IV. La taxation des plus-values sur immobilisations incorporelles au taux progressif.....	116
§10. Les régimes d'immunisation temporaire des plus values de cessation	116
I. Le régime de la continuité.....	116
A. Principes	116
B. Les cessionnaires visés	117
C. La cessation complète et définitive par le cédant.....	118
D. Conséquences du régime de la continuation dans le chef du cédant	118
E. Conséquences du régime de la continuation dans le chef du cessionnaire	118
1) Amortissements, plus-values et moins-values.....	119
2) Déductions pour investissement	119
3) Taxation étalée et exonération des plus-values, réductions de valeur et provisions, sous-estimations d'éléments de l'actif, surestimation d'éléments du passif, taxation étalée des subsides en capital et de l'escompte de créances non productives d'intérêt ou assorties d'un intérêt peu élevé.....	120
II. Les plus-values constatées à l'occasion d'apports de branches d'activité ou d'universalité de biens.....	121
A. Principes	121
B. Opérations visées	121
C. Conditions d'immunisation temporaire.....	124
D. Conséquences dans le chef du cédant.....	128
E. Conséquences dans le chef du cessionnaire	129

TABLE DES MATIÈRES

Section 2. La liquidation de la société 130

 §1. Les principes fiscaux essentiels applicables aux sociétés
 en liquidation 130

 §2. Le traitement fiscal des répartitions dans le chef
 des actionnaires de la société en liquidation
 (actionnaires sociétés ou personnes physiques)..... 132

 I. L'actionnaire est une société (résidente)..... 132

 II. L'actionnaire est une personne physique 132

 III. Précompte mobilier dans le cadre d'une liquidation 132

Section 3. La cession des actions de la société..... 134

 §1. Introduction 134

 §2. Gestion de patrimoine prive ou bénéfice occasionnel
 (article 90, 1°, du C.I.R. 1992) 134

 §3. La requalification est-elle possible ?..... 134

 I. La vente des actions d'une société peut-elle être simulée ?..... 134

 II. La cession des actions d'une société peut-elle être requalifiée
 en vente d'actifs : disposition anti-abus..... 135

**4. Actualités en matière de taxation des plus-
values sur les immeubles détenus par une PME
– Intérêt de recourir à des droits réels démembrés –
État de la question**..... 137

Sophie VANHAELST

Avocat

Chargée de conférences à la Solvay Brussels School

Introduction..... 138

Section 1. Acquisition immobilière en pleine propriété..... 138

 §1. Droits d'enregistrement 138

 I. Droits d'enregistrement à l'acquisition..... 138

 II. Droits d'enregistrement à la sortie..... 139

 A. Dispositions concernées..... 140

 B. Décision administrative du 22 septembre 2014
 (R.J. E. 129/27.01 ; Déc. 22 septembre 2014, n° E.E./106.218) ... 140

 C. Critiques..... 140

TABLE DES MATIÈRES

§2. Impôts directs – Taxation des plus-values sur immeubles détenus par une PME.....	141
I. Principes généraux.....	142
A. Au niveau de la société	142
B. Au niveau de l'actionariat.....	142
II. Régime du emploi.....	142
A. Notion de emploi	142
B. Conditions.....	143
1) Champ d'application.....	143
2) Montant à réinvestir.....	143
3) Actifs de emploi	144
4) Délai	145
5) Formulaire 276 K	146
C. Régime de la taxation étalée.....	146
D. Sanction en cas de non emploi dans les délais.....	147
E. Conséquences d'une exonération induite d'une plus-value.....	147
F. Conséquences d'une revente de l'immeuble affecté au emploi	148
Section 2. Utilisation des droits démembrés	149
§1. Constitution par une personne physique d'un droit de superficie sur un terrain au profit d'une société dont elle est par ailleurs gérant ou administrateur	149
I. Notion et caractéristiques du droit de superficie.....	149
II. Droits d'enregistrement	150
III. Impôts directs	151
A. Constitution du droit de superficie	151
1) Dans le chef du superficiaire agissant à titre professionnel... ..	151
2) Dans le chef du propriétaire du terrain	153
B. Fin du contrat de superficie	155
§2. Constitution d'un droit d'emphytéose au profit de la société.....	162
I. Notion et caractéristiques du droit d'emphytéose	162
II. Droits d'enregistrement	162
III. Impôts directs	163
A. Lors de la constitution.....	163
B. Situation en fin de contrat.....	164

TABLE DES MATIÈRES

IV. Comptabilisation.....	165
V. Avantages et intérêt de ce type de schéma	166
§3. Constitution d'un droit d'usufruit au profit de la société	167
I. Mise en situation et intérêt du recours à ce type de schéma.....	167
II. Notion et caractéristiques du droit d'usufruit	168
III. Droits d'enregistrement.....	168
A. Lors de la constitution du droit d'usufruit	168
B. Lors de l'extinction du droit d'usufruit.....	170
IV. Impôts directs.....	170
A. Constitution du droit d'usufruit	170
B. Situation au cours de l'usufruit	175
C. Situation à la fin du contrat.....	176
§4. Déductibilité des charges afférentes aux mécanismes de démembrement.....	183
I. Principe	183
II. Analyse de la condition du rattachement nécessaire à l'objet social au regard de la jurisprudence de la Cour de cassation.....	185
III. Examen critique.....	188
IV. Position du Service des décisions anticipées	194
§5. Simulation et droits réels démembrés	195
§6. Mesure anti-abus.....	198
I. Disposition anti-abus	199
A. Bases légales	199
B. Application concrète aux droits démembrés.....	200
1) Usufruit.....	200
2) Emphytéose et superficie	206
Conclusion	209

5. La PME face au contrôle fiscal..... 211

François KONING

Avocat associé – Janson Baugniet

Section 1. La demande de renseignements adressée au contribuable.... 213

§1. Uniquement les renseignements nécessaires à la vérification de la perception de l'impôt ou de la taxe.....	214
---	-----

TABLE DES MATIÈRES

§2. Pas d'obligation de fournir des documents ni objets.....	214
§3. Renseignements verbaux et présence de l'avocat	215
§4. Demande de renseignements verbaux à l'improviste.....	216
§5. À faire et ne pas faire lors d'une demande de renseignement verbaux.....	217
§6. Prolongation possible du délai de réponse à une demande de renseignements tant verbale qu'écrite	218
§7. Langue de la réponse à la demande de renseignements	220
§8. Le droit au silence et le droit de ne pas devoir contribuer à sa propre incrimination	221
I. Droits figurant au cœur de la notion de procès équitable	221
II. Contenu du droit au silence	223
III. Le droit de ne pas devoir contribuer à sa propre incrimination.....	223
IV. Le droit au silence vaut aussi en cas de « simple » contrôle fiscal	226
V. L'exercice délicat du droit au silence.....	228

**Section 2. La visite sur place des agents du fisc et l'obligation
du contribuable de laisser consulter ses livres et documents**

sur support papier ou informatique	229
§1. La visite sur place des agents du fisc	230
I. Le contribuable lui-même accorde l'accès à ses locaux et non un tiers...	230
II. N'importe quels locaux où est exercée une activité économique	232
III. Identification préalable des personnes se présentant comme agents du fisc (attention aux fraudes et à l'espionnage économique).....	233
IV. Droit de voir tous les biens présents dans les locaux ainsi que tous les livres et documents <i>qui s'y trouvent</i> et de vérifier la fiabilité du système informatique	234
V. Pas de droit de perquisition	234
VI. Autorisation préalable indispensable du Tribunal de police pour l'accès aux locaux habités, de surcroît uniquement accessibles entre 5h et 21h	239
VII. Pas d'entrave à l'activité professionnelle du contribuable.....	240
VIII. Présence autorisée de l'avocat ou du conseiller fiscal externe ou d'un huissier	241
§2. La consultation sur place – « sans déplacement » – des livres et documents du contribuable	241
I. Les livres et documents nécessaires à l'exacte perception de l'impôt .	241

TABLE DES MATIÈRES

II. Communication « sans déplacement », c'est-à-dire à l'endroit où se trouvent les livres et documents.....	243
III. Pas d'obligation de fournir des photocopies, mais le cas échéant des copies informatiques	244
Section 3. Pouvoirs d'investigation du fisc à l'égard des tiers	246
Section 4. Les délais d'investigation du fisc	249
§1. Délais d'investigation de l'administration des contributions directes	249
I. Délais ordinaire d'investigation de 3 ans et sans préavis	249
II. Prolongement de quatre ans du délai triennal d'investigation, en cas d'indices de fraude fiscale et moyennant avis préalable au contribuable	251
III. Droit d'investigation étendu à toute la période d'imposition de l'article 358, § 1 ^{er} , 2 ^o , et § 3, CIR 1992 (informations venant d'autorités fiscales étrangères révélant l'existence de revenus non déclarés)	252
§2. Délais d'investigation de l'administration de la TVA	254
Section 5. Quels recours face à des investigations illégales du fisc ?	255

6. Les PME à l'épreuve du droit successoral et du droit des libéralités

259

Emmanuel DE WILDE D'ESTMAËL
Avocat au barreau de Bruxelles

Section 1. Généralités sur la transmission d'un patrimoine à titre gratuit – Questions préalables à se poser avant de réaliser une programmation successorale	260
§1. La situation familiale	261
§2. La consistance des biens.....	262
§3. La localisation des biens et de la résidence (et le cas échéant, des bénéficiaires).....	263
§4. À qui la personne concernée veut-elle transférer ses biens ?.....	264
§5. Le régime matrimonial des époux et le contrat de mariage	264
§6. La personne concernée souhaite-t-elle transférer ses biens de son vivant ou souhaite-t-elle attendre son décès ?.....	264

§7. En cas de transfert de son vivant, la personne concernée souhaite-t-elle conserver la mainmise sur la gestion des biens donnés et/ou conserver les revenus de ces mêmes biens ?	265
§8. La personne concernée souhaite-t-elle une différence entre ses ayants droit ?	265
§9. La personne concernée souhaite-t-elle transmettre des biens précis à l'un ou l'autre des gratifiés ?	266
§10. Les aspects non successoraux.....	266
§11. Les droits de succession ou de donation.....	266
I. Droits de donation	267
II. Droits de succession	268
Section 2. Décès du propriétaire des actions d'une société, sans n'avoir rien préparé	268
§1. Liquidation du régime matrimonial.....	268
§2. Succession civile	270
I. Connaissance de la dévolution successorale légale	271
II. Concernant le pouvoir	271
§3. Droits de succession	272
I. Droits de succession de base	272
A. Impôts de succession en Région flamande	272
B. Droits de succession en Région wallonne.....	273
C. Droits de succession en Région de Bruxelles-Capitale	275
II. Droits de succession en cas de transmission d'actions d'une société familiale	277
A. En Région flamande	277
B. En Région wallonne	280
1) Mesures communes aux droits de donation et aux droits de succession	280
2) À quels bénéficiaires s'applique l'exemption en droits de succession ?.....	280
3) Quelles sont les entreprises ou les sociétés qui peuvent faire obtenir le taux de 0 % ?.....	280
4) Qu'entend-on par « titres » et « créances » ?.....	281
5) Faut-il que l'entrepreneur ou la société ait du personnel salarié ou indépendant ?.....	282
6) Quelles sont les autres conditions que doit réunir la société au décès du de cujus ?	282

TABLE DES MATIÈRES

7) Comment applique-t-on ce taux réduit par rapport aux autres biens de la succession ?.....	283
8) Quelles sont les conditions à respecter après le décès ?	284
9) Est-il possible d'obtenir l'application du taux de 0 % si les biens donnés ont fait l'objet d'une donation non enregistrée ?.....	284
C. En Région de Bruxelles-Capitale	285
1) Taux réduit en cas de transmission d'entreprises familiales...	285
2) Conditions d'octroi	286
III. Points spécifiques pour les sociétés familiales.....	287
A. Renseignements à donner à l'administration.....	287
B. Valeur des titres.....	289
1) La valeur vénale	289
2) L'expertise préalable	290
3) Instruments financiers	291
C. Application des articles 9 à 14 du Code des droits de succession	293
IV. Aspects internationaux.....	299
A. Nationalité du défunt ou des héritiers.....	300
B. Lieu du décès.....	301
C. Résidence du défunt	301
D. Lieu de résidence des héritiers.....	301
E. Localisation du bien dévolu.....	302
F. La Convention franco-belge du 20 janvier 1959.....	302
1) Principes de taxation.....	303
2) Exceptions.....	304
Section 3. Décès du propriétaire des actions d'une société, après avoir préparé leur transmission par décès	305
§1. Régime matrimonial	305
§2. Institution contractuelle	305
§3. Testament.....	306
§4. Pouvoir.....	306
Section 4. Transmission des actions d'une société à un seul des héritiers sans léser les autres	306

TABLE DES MATIÈRES

§1. Première hypothèse : la donation en pleine propriété rapportable en valeur	306
§2. Deuxième hypothèse : la donation en pleine propriété non rapportable	307
§3. Troisième hypothèse : la donation avec réserve d'usufruit ou à charge d'une rente viagère ou à fonds perdu, sans le consentement des cohéritiers (C. civ., art. 918)	308
I. Généralités	308
II. Actes tombant dans le champ d'application de l'article 918.....	310
III. Personnes visées par l'article 918.....	310
IV. Présomptions de l'article 918.....	311
§4. Quatrième hypothèse : la donation avec réserve d'usufruit ou à charge d'une rente viagère ou à fonds perdu, avec le consentement des cohéritiers (C. civ., art. 918) et charge éventuelle à leur profit.....	311
§5. Cinquième hypothèse : la vente pure et simple	313
§6. Sixième hypothèse : la vente avec réserve d'usufruit ou à charge de rente viagère ou à fonds perdu	315
§7. Septième hypothèse : la vente à terme de décès ou à paiements échelonnés.....	316
§8. Huitième hypothèse : l'option d'achat à terme de décès	318
I. Principes.....	318
II. La fixation du prix	318
§9. Neuvième hypothèse : le procédé du double acte.....	319
§10. Dixième hypothèse : la disposition à cause de mort	320
§11. Conclusion	320
Section 5. Droits de donation en cas de transmission d'une société familiale	321
§1. En Région de Bruxelles-Capitale	321
I. Taux de 3 %	321
II. Base imposable.....	322
III. Conditions de fond au moment de la donation	322
A. Entreprises sans personnalité juridique distincte.....	322
B. Sociétés familiales.....	322
IV. Conditions de fond à respecter après la donation	323

TABLE DES MATIÈRES

A. Entreprises familiales sans personnalité juridique distincte.....	323
1) Poursuite de l'activité.....	323
2) Non-cession des biens.....	323
3) Non-affectation de l'immeuble professionnel à de l'habitation.....	323
B. Sociétés familiales.....	323
V. Pas de condition d'emploi	323
VI. Conditions de forme	324
A. Acte notarié.....	324
B. Moment où les conditions de forme doivent être respectées.....	324
VII. Sanctions du non-respect des conditions.....	324
A. Principe.....	324
B. Exception	324
C. Force majeure.....	325
D. Transmission gratuite au donateur initial	325
E. Renonciation spontanée au taux réduit.....	325
F. Conséquence formelle de la perte du taux réduit	325
VIII. Dispositions civiles	326
§2. En Région flamande	326
§3. En Région wallonne.....	329
I. Mesures communes aux droits de donation et aux droits de succession.....	329
II. À quels bénéficiaires s'applique l'exemption en droits de donation ?.....	329
III. Quelles sont les entreprises ou les sociétés qui peuvent faire obtenir le taux de 0 % ?.....	330
IV. Qu'entend-on par « titres » et « créances » ?	330
V. Faut-il que l'entrepreneur ou la société ait du personnel salarié ou indépendant ?.....	331
VI. Quelles sont les autres conditions que doit réunir la société donnée au moment de la donation ?.....	332
VII. Quelles sont les conditions à respecter après la donation ?.....	332
VIII. Est-il possible d'obtenir l'application de l'article 60bis si les titres ont fait l'objet d'une donation non enregistrée ?	333

TABLE DES MATIÈRES

§4. Droits de donation et le droit international privé	333
I. Principes.....	333
II. La donation d'un bien meuble.....	334
III. Droits de donation dus à l'étranger	336
A. Nationalité des parties.....	336
B. Résidence des donataires.....	336
C. Localisation du bien donné	336
Section 6. Comment céder les actions d'une société en en conservant la gestion et/ou les revenus ?.....	337
§1. Conserver l'usufruit des titres donnés	337
§2. Constituer une holding.....	337
§3. Constituer une administratiekantoor	337
§4. Prévoir une charge.....	338
§5. Scinder la société	338
§6. Prévoir un pacte familial – Modification des statuts de la société	338
Section 7. Forme de la donation de titres nominatifs.....	339